

Soins médicaux—Loi

En dépit de cela, le gouvernement fédéral actuel a encore annoncé qu'il limite l'augmentation qu'il paiera par année pour l'enseignement postsecondaire à 15 p. 100. Est-ce fondé sur une étude des besoins? Non. Y a-t-il eu consultation entre le gouvernement fédéral, le secrétariat d'État, qui est le ministère responsable de ce qu'Ottawa fait dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, et les ministères provinciaux de l'éducation et ou les collèges et les universités? Non. Il n'y a pas eu de discussion officielle et, à ma connaissance, pas non plus de pourparlers officieux. Pourtant, il y aura une limite de 15 p. 100 sur ce que le gouvernement fédéral paiera à compter de cette année.

Le fait-on parce que c'est bon pour l'éducation? Non, pas du tout. Pourquoi? Parce que le gouvernement fédéral a décidé lui-même de limiter à 16.5 p. 100 l'augmentation de ses dépenses pour l'année 1976-1977, quelles que soient les conséquences de cette politique. Le gouvernement ne s'est pas contenté de dire qu'il limiterait à 15 p. 100 l'augmentation de ses dépenses au chapitre de l'enseignement postsecondaire. Il a maintenant décidé de réduire les paiements aux provinces pour l'éducation postsecondaire.

J'aimerais consigner au compte rendu ce que cela voulait dire il y a juste un mois. Même si l'on ne nous a pas fait de déclaration officielle, je crois qu'en fait la situation est pire que ne le révèlent les chiffres que je vais consigner au compte rendu. Les provinces vont en 1976-1977 perdre sur les deux tableaux dans le domaine de l'éducation postsecondaire. D'abord, l'application du plafond de 15 p. 100 annoncé par Ottawa représente pour l'an prochain une diminution des paiements de 63.1 milliards de dollars pour l'ensemble des provinces. Deuxièmement, la réduction des paiements nouvellement annoncée signifierait encore 110.7 millions de dollars de moins pour les dix gouvernements provinciaux. Donc, si l'on additionne ces deux chiffres, on constate que les provinces recevront 173.8 millions de dollars de moins.

En raison de la décision de réduire les paiements, le plafond prévu ou réel pour les paiements fédéraux en 1976-1977 ne sera pas de 15 p. 100, comme l'a annoncé le gouvernement fédéral, mais en fait de 7.7 p. 100 pour chacune des dix provinces. A la suite de ces diminutions, Ottawa n'assumera que 45.5 p. 100 des frais de l'enseignement postsecondaire en 1976-1977, au lieu des 50 p. 100 prévus. Bien sûr, Ottawa compte 4.357 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers provincial et un point d'impôt sur le revenu des sociétés dont les provinces assument la responsabilité politique ainsi que les paiements de péréquation et de revenu garanti qui entrent dans la part fédérale. Si l'on calcule les chiffres nets, en fait, le gouvernement fédéral ne paye que 15.1 p. 100 des frais de l'enseignement secondaire partagés avec les provinces. Les provinces les plus touchées par le plafond de 15 p. 100 et la réduction des paiements en espèce sont les suivantes: l'Ontario qui perd au total 80.4 millions de dollars; le Québec qui perd au total 42.5 millions de dollars; la Colombie-Britannique qui perd au total 22.6 millions de dollars et l'Alberta, qui subit une perte totale de 9.4 millions de dollars.

Je fais consigner ces chiffres au compte rendu en partie pour la gouverne de députés comme celui de Kootenay-

[M. Orlikow.]

Ouest qui est intervenu avant moi et qui a semblé croire que nous critiquions habituellement le gouvernement pour des motifs de pur sectarisme politique. Je ferai remarquer au député que des quatre provinces dont j'ai parlé dans mon exemple, l'Ontario et l'Alberta ont un gouvernement conservateur, le Québec a un gouvernement libéral et la Colombie-Britannique a un gouvernement créditiste.

M. Blackburn: En quelque sorte.

M. Orlikow: En quelque sorte, oui, comme le fait si justement remarquer mon collègue. Il y a environ un mois, après que l'on eût commencé à savoir en quoi consisteraient les coupures réelles, des députés de l'opposition officielle ont posé des questions auxquelles le secrétaire d'État (M. Faulkner) et le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) ont apporté des réponses. Il est intéressant d'examiner les questions qui furent posées, non seulement à seule fin d'information et pour connaître les réponses qu'elles susciteront, mais pour s'arrêter à la formulation même de ces réponses. Je vais faire consigner les questions et les réponses au compte rendu, car les réponses démontrent que les ministres estimaient qu'il fallait donner aux provinces des leçons de modération, que le gouvernement fédéral estimait que les provinces avaient peut-être présenté des évaluations fausses ou exagérément élevées des coûts, et que le gouvernement fédéral n'a pas de projet immédiat de compenser les coupures dans les paiements et attendra peut-être trois ou quatre ans avant de payer les montants en souffrance.

● (1740)

Le secrétaire d'État a ensuite affirmé que les provinces répugnaient à le rencontrer pour entamer les négociations sur la nouvelle formule de financement. Il n'y a absolument rien de vrai à cela. Voyons un peu quelques questions qui ont été posées à la Chambre, et les réponses qu'elles ont reçues. Le 14 mai, le député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) demandait ce qui suit au secrétaire d'État:

Il a reconnu qu'une erreur de 111 millions de dollars a été commise dans le calcul du montant dû à la province pour l'enseignement postsecondaire, en vertu de la loi sur les arrangements fiscaux. Comment le ministre justifie-t-il ce retrait de l'accord conclu avec les provinces, prévoyant le paiement du plein montant des subventions destinées à l'enseignement postsecondaire calculé en vertu de l'article 6 de cette loi.

Le ministre a répondu:

Tout d'abord, monsieur l'Orateur, ce n'est pas moi qui ai reconnu l'erreur, c'est Radio-Canada qui en a parlé. Je n'ai jamais reconnu cette erreur, car ce n'en était pas une. C'était une des dures réalités du programme d'austérité.

Et il a poursuivi:

Nous payerons la moitié du coût d'exploitation des établissements postsecondaires. Il s'agit, en l'occurrence, de savoir comment nous allons proportionner ces paiements au cours des trois prochaines années.

Le député de Kingston et les Îles a posé une question supplémentaire, à laquelle le ministre a répondu:

Quant au délai, c'est une question dont je discuterai avec les provinces... Il ne s'agit pas d'erreur mais de coûts estimatifs. Or, l'estimation présentée par les provinces dépasse peut-être même la réalité. Nous avons établi une estimation qui se trouve à être légèrement inférieure à celle des provinces mais ni l'une ni l'autre n'a été confirmée pour l'instant.